

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LA CHAPELLE LAURENT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEIROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Vivien BATIFOULIER, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Béatrice CHEVALLET, Thierry DALLE, Christian DONIOL, David GENEIX, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Ghyslaine PRADEL, Jean RONGIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER À Karine BATIFOULIER
Christian DONIOL À Daniel MEISSONNIER
Alain GRIFFE À Philippe ROSSEEL
Bernard PAGENEL À Georges CEYTRE

Jean-Pierre PENOT À André BOUARD
Ghyslaine PRADEL À Colette PONCHET-PASSEMARD
Alain VAN SIMMERTIER À Gilles CHABRIER

Date de convocation : 22 juin 2023
Secrétaire de séance : Georges CEYTRE
Membres en exercice : 57
Présents : 35 – Pouvoirs : 7 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Budget plateformes photovoltaïque 2023 : versement d'une avance - Annule et remplace la délibération n°2023-CC-068 du 13 avril 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-2 ; R.2221-1 à R.2221-98 ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Vu la nomenclature comptable M4 ;

Vu la délibération n°2022CC-219 en date du 15 décembre 2022 portant création d'un budget annexe « plateformes photovoltaïques » au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le budget primitif 2023 principal ;

Vu le budget primitif 2023 plateformes photovoltaïques ;

Vu la délibération n°2023-CC-068 en date du 13 avril 2023 portant création d'un budget annexe « plateformes photovoltaïques » au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le budget plateformes photovoltaïques dispose d'un compte au Trésor ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail « finances » en dates des 8 mars 2023 et 29 mars 2023 ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ANNULER** la délibération n°2023-CC-068 portant versement d'une avance du budget principal au budget annexe plateformes photovoltaïques ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une avance de trésorerie au budget annexe plateformes photovoltaïques d'un montant de 84 205.80 € ;
- **D'IMPUTER** au compte 2745 « Avances remboursables » la dépense du budget principal ;
- **D'IMPUTER** au compte 1687 « Autres dettes » la recette du budget annexe plateformes photovoltaïques ;

- **DE PRECISER** que le remboursement de l'avance interviendra dès que le fonds de roulement sera suffisant pour faire face aux besoins de trésorerie du budget annexe plateformes photovoltaïques ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.